

Créer une fiche bonne pratique en matière de diversité et inclusion

Afin de vous guider et vous inspirer dans la création d'une fiche bonne pratique, nous avons créé ce guide. N'hésitez pas à contacter l'équipe de la Charte de la Diversité pour toutes questions sur les informations attendues.

Qu'est-ce qu'une bonne pratique en matière de diversité et inclusion ?

- C'est toute action, petite ou grande, réalisée par une organisation dans le but de promouvoir et favoriser la diversité et l'inclusion en son sein.
Exemple : parler d'un plan ou d'une stratégie de diversité global ou mentionner une action spécifique réalisé par l'organisation.
- Cette action doit bénéficier les collaborateurs mais peut également s'adresser aux clients et partenaires de la structure.
Exemple : l'ensemble des collaborateurs, des groupes spécifiques, des habitants locaux.
- L'action doit, de manière directe ou transversale, faire référence à la diversité et à l'inclusion dans l'entreprise.
Exemple : lors d'achat d'uniformes de travail, prendre en considération la diversité et les besoins spécifiques des collaborateurs.

Comment rendre votre bonne pratique plus percutante et inspirante ?

- Soyez clair et concis.
- Ajoutez des images, des données chiffrées, des liens ou des témoignages.
- Mettez en lumière le lien de votre pratique avec la diversité et l'inclusion.

Comment remplir le formulaire ?

Nous vous présentons, à titre indicatif, des pistes d'idées pour compléter chaque section. L'organisation n'est pas obligée de renseigner chacune de ces idées.

1. Identifier à quel article de la Charte correspond votre pratique :

Choisissez une option.

- Sensibiliser, former et impliquer
- Définir une politique diversité
- Décliner
- Évaluer
- Communiquer
- Encourager

2. Nom de votre entreprise :

Nom complet et évitez les acronymes.

3. Titre de votre bonne pratique :

4. Description de l'action :

- *Type d'action : formation, campagne de sensibilisation, procédure...*
- *Cible : l'ensemble du personnel, les managers, les 45+ ...*
- *Durée : ponctuelle, durée indéterminée, à une fréquence (non-)définie...*

5. Contexte :

- *Racontez votre histoire : initiative du groupe de travail ou de la direction, réponse à un évènement d'actualité, motivation...*
- *Cette action vise à : résoudre une problématique, consolider une politique de diversité, satisfaire une demande particulière...*
- *Quel a été le déclencheur ? Qu'est-ce qui a amené cette prise de conscience ?*

6. Objectifs :

- *L'objectif incite à l'action ! Commencez par un verbe.*

7. Démarche :

- *Processus : durée de mise en place de la pratique, coût des actions entreprises...*
- *Canaux et méthodes de communication utilisés : staff meeting, affiches, intranet...*
- *Allié.e.s : employé.e.s, partenaires sociaux, associations...*
- *Rôles et responsabilités : la direction, RH, employées...*

8. Impact :

- *Impact quantitatif : augmentation ou diminution d'un chiffre, quantification de l'impact de l'action...*
- *Impact qualitatif : perception des employeurs, retours des collaborateurs...*
- *Dans la durée : suite à l'action, sur le long terme, continuité et évolution de l'action...*

9. Conseils pratiques "À faire" :

- *Les facteurs du succès.*
- *Recommandations ou améliorations à faire.*

10. Conseils pratiques "À ne pas faire" :

- *Garde-fous et possibles pièges.*
- *Points à éviter.*

11. Mot clé :

Choisissez une option.

- Sensibiliser les décideurs
- Processus RH
- Gouvernance
- Indicateurs / Évaluation
- Diagnostic
- Plan de gestion de la diversité
- Communication
- Recrutement et sélection
- Accueil et socialisation
- Conditions de travail et rémunérations
- Évaluation, mobilité et gestion de carrière
- Formation

- Culture organisationnelle
- Collaboration avec les syndicats

Pourquoi partager une bonne pratique ?

“The more you share, the more you get back”, voici notre devise.

Au-delà de la nécessité de respecter les engagements du contrat moral qui vous lie à la Charte de la Diversité Lëtzebuerg, soumettre les bonnes pratiques que vous avez pensé, implémenté et amélioré au sein de votre structure vous permet d’affirmer votre rôle d’acteur engagé et actif. En effet, nous pensons en effet que chacun.e a un rôle à jouer et que chaque entreprise peut ainsi inspirer et soulever des réflexions.

Que faisons-nous avec vos bonnes pratiques ?

Les bonnes pratiques que vous documentez sur le site de la Charte sont utilisées à des fins multiples, notamment :

- Pour la publication de la bonne pratique du mois sur nos réseaux sociaux, notre site internet et newsletter.
- Pour témoigner lors d’un Diversity Network ou autre événement similaire.
- Pour être partagées avec notre réseau de Chartes européennes.
- Pour être utilisée à titre d’exemple lors de nos échanges avec les membres du réseau.